
**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES
POUR L'ANNÉE 2026**

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le conseil d'administration de la Régie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2026, la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

En conséquence, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2026, débutant à 19 h, à savoir :

- 26 mars;
- 23 avril;
- 21 mai;
- 17 septembre;
- 29 octobre;
- 19 novembre.

Il est finalement résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 8^e jour du mois d'avril 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre sportif Soulanges, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Sur le babillard de l'hôtel de ville, le 8 avril 2026;
- Sur le site Internet de la Ville, le 8 avril 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 8 avril 2026.



Chantal Paquette, OMA
Greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels